

Vieillir aujourd'hui et demain dans l'Yonne



Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans va augmenter considérablement dans notre société. **Nous vivons de plus en plus longtemps, c'est une chance... Mais c'est aussi un défi que nous devons relever collectivement.**

Il revient au Conseil Général de l'Yonne, dans son rôle de chef de file, de définir la politique départementale en faveur des personnes âgées, de fixer des orientations et des priorités. À partir d'un diagnostic partagé, notre schéma départemental a pour ambition de proposer les étapes d'un chemin pour un "vieillissement réussi".

Notre département dispose d'un nombre très élevé d'établissements pour personnes âgées et d'une répartition homogène, notre schéma portera surtout sur une amélioration de la qualité des services apportés. Je souhaite pour l'Yonne une organisation soucieuse d'efficacité et de proximité, permettant un service équitable sur tout le territoire et adaptée à la situation de dépendance de chaque personne, lui permettant ainsi de conserver une meilleure autonomie tant à domicile qu'en établissement.

Parce qu'il est de notre responsabilité de garantir à chaque Icaunais les conditions du « bien vieillir ensemble », ce schéma sera la ligne conductrice de notre politique pour les prochaines années.

Jean-Marie ROLLAND

Député de l'Yonne
Président du Conseil Général

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 1/4 de la population icaunaise a + de 60 ans,
- sur 6 000 personnes atteintes de démences, environ 80 % seraient des malades Alzheimer,
- 74 établissements,
- 56 associations d'aide à domicile,
- 19 SSIAD,
- 6 CLIC,
- taux d'équipement en lits médicalisés : 157 pour 1 000 habitants de + de 75 ans,
- 43 places en hébergement temporaire,
- 77 places d'accueil de jour,
- 48 places agréées en famille d'accueil.

Qu'est-ce qu'un schéma gérontologique ?

- 1 • Il apprécie la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population.
- 2 • Il dresse le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante.
- 3 • Il détermine les perspectives et objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale.
- 4 • Il précise le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'avec les établissements de santé ou tout autre organisme.
- 5 • Il définit les critères d'évaluation des actions mises en œuvre.

Le **schéma gérontologique** est un outil de planification départemental et pluriannuel, mesurant l'écart entre l'offre et les besoins, et définissant les orientations et perspectives d'ajustement de cette offre aux besoins.

Le schéma gérontologique est donc un **document prospectif** (tourné vers l'avenir – résultat d'une recherche, d'une étude des besoins et d'enquêtes sur le terrain) d'organisation sociale et médico-sociale qui, sous l'autorité du Président du Conseil Général, donne les orientations concrètes de la politique du département, en matière de prise en charge des aînés pour les cinq ans à venir.

Il concerne l'ensemble des questions relatives aux Icaunaises et Icaunais âgés de plus de 60 ans et ce pour une période de cinq ans. Il doit ainsi permettre d'analyser l'existant et d'orienter les actions pour le court et moyen terme, en précisant les objectifs à atteindre en matière d'équipements et de services. Il devient un outil central de programmation des équipements sociaux et médico-sociaux.

L'élaboration du schéma : une démarche en 3 étapes

Un axe quantitatif

Établir le diagnostic de la situation des personnes âgées sur le département (étude de besoins, état des lieux des équipements et services proposés) ainsi que le bilan du précédent schéma et l'analyse des écarts.

Un axe participatif

Mettre en place 3 groupes de travail composés de professionnels médico-sociaux, d'acteurs de terrain (dont les représentants d'usagers, les gestionnaires d'établissements et de services, les professionnels de santé...), ainsi que des conseillers généraux et enfin des représentants institutionnels (dont DDASS, CRAM...), correspondant à 3 thématiques validées par les instances de pilotage :

1. **La prise en charge des personnes âgées** aussi bien à domicile qu'en établissement (démarche qualité, professionnalisation, bientraitance),
2. **Les nouvelles dépendances** : qu'est-ce que la dépendance et comment doit-on la prendre en charge ? (problématique de la maladie d'Alzheimer),
3. **La coordination gérontologique** : le parcours de vie de la personne âgée et de son entourage, les réseaux (hôpital – médecine de ville – structures) et les partenariats.

Un axe qualitatif

Définir les orientations prioritaires du département (synthèse des propositions des groupes de travail et déclinaison en actions).

Les instances de pilotage

Le comité de pilotage

L'élaboration du nouveau schéma départemental a été placée sous la responsabilité d'un comité de pilotage, présidé par le Département et composé de conseillers généraux, représentants du Conseil Général, représentants de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales DDASS, représentants de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie CRAM, Mutualité Sociale Agricole (MSA), CPAM, URIOPSS, UDAF, CODERPA, Représentants d'établissements, Fédérations d'aide à domicile, de associations d'usagers, médecins gériatres...

Son rôle est de donner les orientations, statuer sur les propositions des groupes de travail et valider l'avancement des travaux. Deux réunions sont intervenues durant le projet : l'une en début et l'autre en fin de travaux.

Le comité stratégique de suivi

Il est constitué en vue de valider régulièrement l'avancée des travaux du schéma, et de soutenir le chargé de mission dans sa démarche. Il réunit, environ toutes les 6 semaines le chargé de mission, des élus, des représentants du Pôle Solidarité Départementale du Conseil Général, représentants d'associations d'usagers, un gériatre et des représentants d'établissements.

Le comité de suivi des actions

Quant au suivi, durant les 5 prochaines années, le comité de pilotage deviendra **le comité de suivi des actions**. Chaque année un bilan quantitatif et qualitatif aura lieu lors de la réunion de ce comité, ce qui permettra aux membres de suivre l'avancement des actions préconisées.



Les 9 orientations du Département

Issues de l'état des lieux du département et d'une démarche participative de qualité

- ORIENTATION 1** • développer une politique départementale de Bientraitance,
- ORIENTATION 2** • favoriser le maintien à domicile,
- ORIENTATION 3** • améliorer la prise en charge de la personne âgée en établissement par la poursuite de la démarche qualité,
- ORIENTATION 4** • professionnaliser, former et rendre les métiers au service de la personne âgée plus attractifs,
- ORIENTATION 5** • améliorer l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes tout en respectant leur choix, leur projet individuel et une continuité dans le temps,
- ORIENTATION 6** • détecter plus précocement les troubles intellectuels en agissant en amont,
- ORIENTATION 7** • répondre au mieux aux besoins de la personne âgée atteinte de la maladie d'Alzheimer et de sa famille qu'elle soit à domicile ou en établissement,
- ORIENTATION 8** • offrir des prestations de qualité analogue à toutes personnes âgées icaunaises : équité du territoire dans la réponse aux besoins des personnes âgées,
- ORIENTATION 9** • faciliter le parcours de la personne âgée et de son entourage,



Les 25 actions à réaliser sur les cinq prochaines années

- Créer l'antenne ALMA 89: Allô Maltraitance Yonne,
- Nommer un référent départemental « bientraitance »,
- Consacrer une journée départementale annuelle sur le thème de la bientraitance,
- Mettre en place le Comité Départemental de Prévention et de lutte contre la maltraitance,
- Mettre en œuvre les « pratiques de bonnes conduites professionnelles » dans les EHPAD, services à domicile et familles d'accueil,
- Promouvoir des actions liées à la prévention de la perte d'autonomie,
- Faire paraître un article chaque mois dans « Au fil de l'Yonne »,
- Évaluer par la mise en œuvre du projet de service et/ou projet d'établissement,
- Réactiver la formation « aide aux aidants » proposée par le Conseil Général,
- Optimiser le fonctionnement des services d'aide à domicile et aider les familles d'accueil,
- Recenser le nombre de personnes handicapées qui auront plus de 60 ans d'ici 5 ans/10 ans : étude de besoins,
- Expérimenter un accueil de jour des personnes handicapées vieillissantes au sein d'un foyer occupationnel avec un hébergement de nuit en EHPAD,

Les 25 actions à réaliser sur les cinq prochaines années (suite)

- Elaborer un projet de service remis par les EHPAD disposant de places reconnues « handicapés vieillissants », aux autorités,
- Renforcer les consultations mémoire existantes face à la présence de liste d'attente,
- Expérimenter un service polyvalent d'aide et de soins à domicile SPASAD,
- Généraliser l'utilisation du dossier d'admission médical réfléchi par le collège des gériatres au niveau départemental,
- Former et soutenir l'ensemble du personnel intervenant auprès de la personne âgée,
- Assurer et améliorer la qualité de prise en charge au sein des structures de répit existantes,
- Développer des formes innovantes de structures de répit comme des gardes à domicile temporaires,
- Identifier et évaluer les unités Alzheimer existantes selon un référentiel réalisé au regard des 5 critères du plan Alzheimer national,
- Développer la mise en place d'une équipe multidisciplinaire (ergothérapeute, psychomotricien, éducateur sportif...),
- Redéfinir les zones d'action : carte « bassins d'action gérontologique »,
- Couvrir les zones blanches en terme de CLIC,
- Réaliser la Maison Départementale pour l'Autonomie : MDPA,
- Réfléchir à la création des antennes de proximité de la MDPA dans chaque bassin d'actions gérontologiques.

La perspective finale

L'objectif final est l'ouverture d'une Maison Départementale Pour l'Autonomie MDPA, intégrant la dimension des malades d'Alzheimer, conformément à la loi du 11 février 2005, au Plan Solidarité Grand Âge et au Plan National Alzheimer 2008-2012.

Le calendrier prévisionnel des actions

Il est prévu dans les 3 ans de débiter les 25 actions dont 10 sont à initier par le Conseil Général de l'Yonne.

Pour résumer, le Département souhaite développer et soutenir :

- le maintien à domicile,
- les formations qualifiantes, la professionnalisation,
- l'amélioration de la qualité au sein des EHPAD et des services d'aide et de soins à domicile,
- l'innovation par l'expérimentation,
- la coordination et,
- l'évaluation, dans le but de répondre au mieux aux besoins de la personne âgée tout en respectant son choix et le contexte départemental.



PÔLE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE
SOUS-DIRECTION AUTONOMIE HANDICAP DÉPENDANCE
Anne-Laure Moser, sous-directrice : 03 86 72 85 58
Maud Levallois, chargée de mission : 03 86 72 86 13

Retrouvez l'intégralité du Schéma Départemental sur :
www.yonne.com